

POSTULAT

Auteur Lucien Barras (suppl.), Les Verts, Mathieu Gachnang (suppl.), PDCC, Stéphane Ganzer, PLR, et Raymond Borgeat, AdG/LA
Objet A l'école à pied ou à vélo!
Date 11.09.2019
Numéro 3.0492

Avec l'augmentation de la population et la densification du bâti, la circulation automobile s'intensifie dans les villes, comme dans les villages. Les abords des écoles n'échappent pas à ce phénomène, puisque de nombreux parents y déposent leurs enfants en voiture plusieurs fois par jour, entraînant des nuisances pour les riverains et augmentant les dangers potentiels pour les enfants. Cette situation est telle dans certaines communes valaisannes que les élèves ont l'interdiction de se rendre à l'école à vélo ou en trottinette en raison des risques encourus.

Or il existe des solutions simples, efficaces, peu coûteuses et écologiques pour se rendre à l'école. Le Pedibus permet à des enfants dès leur plus jeune âge de se rendre à l'école à pied, en groupe et sous la supervision d'un adulte. Plus tard, le Vélobus prend le relais pour les enfants plus sportifs ou qui habitent plus loin. Ces solutions sont testées depuis plusieurs années par des communes suisses et valaisannes et bénéficient de soutiens financiers de la part du canton. Elles contribuent à améliorer la santé des jeunes, à les habituer à se déplacer par leurs propres moyens et à réduire le trafic dans les centres de localité et aux abords des écoles.

La mise en place de ces solutions dépend aujourd'hui uniquement de la volonté de quelques parents, puisque aucune directive ne régleme les moyens d'accès à l'école. De plus, la mauvaise qualité des infrastructures cyclables dissuade souvent les élèves de se déplacer à vélo.

Les modes doux doivent être développés en complémentarité avec les transports publics scolaires, qui sont déjà mise en place et financés par les communes. En effet, pour les trajets courts ou les quartiers moins bien desservis, la marche et le vélo offrent des alternatives efficaces au bus, à des coûts très faibles.

Conclusion /

Nous demandons au Conseil d'Etat de compléter les directives cantonales pour les constructions scolaires avec des exigences minimales en matière d'accessibilité en transport public et en modes doux:

- Nombre et position des arrêts de bus
- Sécurité des pistes cyclables convergeant vers l'école
- Nombre et position des stationnements pour vélos et trottinettes
- Qualité des espaces publics attenants à l'école

Nous demandons également au Conseil d'Etat d'encourager les communes à mettre en place des mesures en faveur des modes doux pour se rendre à l'école, et de soutenir la mise en place d'initiatives telles que Pedibus et Vélobus.

Nous demandons enfin au Conseil d'Etat d'inciter les communes à décourager la pose / dépose des enfants en voitures aux abords des écoles, afin de réduire au maximum le trafic automobile.